



Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics

Conferenza di coordinamento degli organi della costruzione e degli immobili dei committenti della costruzione pubblici

Coordination Group for Construction and Property Services

Les podcasts de la KBOB sur le droit révisé des marchés publics

Podcast nº 1

Podcast nº 2

Podcast nº 3

Podcast nº 4

Le droit révisé des marchés publics: une nouvelle culture en matière d'adjudication

Acquisition de prestations de mandataire et de travaux de construction

Acquisition de prestations dans le domaine de la gestion des bâtiments

Durabilité



Vue d'ensemble

Droit des marchés publics LMP / AIMP

La durabilité,

plus qu'un simple critère d'adjudication

La durabilité, concrètement

- Une vision globale
- Une évaluation fondée sur divers aspects et divers critères

Instruments de la KBOB

 Recommandations et fiches d'information notamment

Perspectives

- Autres documents de la KBOB
- Documents d'autres auteurs
- Échange de connaissances et d'expériences



La durabilité: plus qu'un simple critère d'adjudication

Art. 2 But

La présente loi vise les buts suivants:

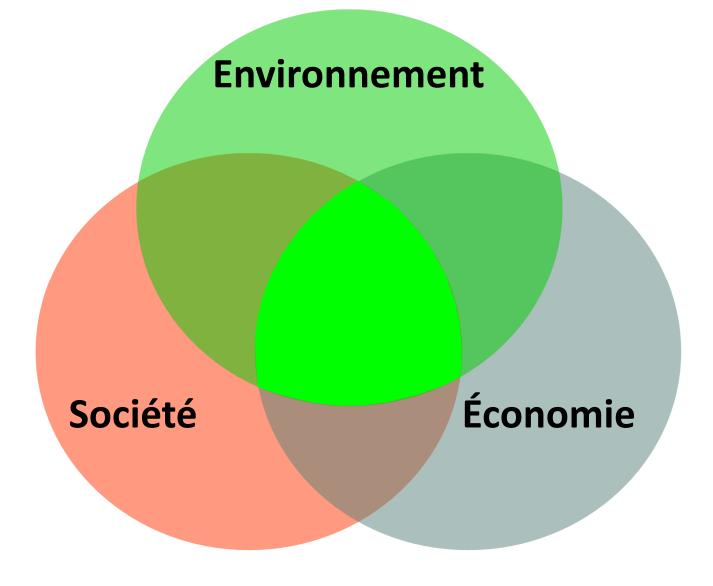
 une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables;

Art. 29 Critères d'adjudication

¹ L'adjudicateur évalue les offres sur la base de critères d'adjudication en lien avec les prestations. En tenant compte des engagements internationaux de la Suisse, il prend notamment en considération, outre le prix et la qualité de la prestation, des critères tels que l'adéquation, les délais, la valeur technique, la rentabilité, les coûts du cycle de vie, l'esthétique, le développement durable, la plausibilité de l'offre, les différents niveaux de prix pratiqués dans les pays où la prestation est fournie, la fiabilité du prix, la créativité, le service après-vente, les conditions de livraison, l'infrastructure, le caractère innovant, la fonctionnalité, le service à la clientèle, les compétences techniques et l'efficacité de la méthode.



La durabilité: que diraient nos petits-enfants?





La durabilité: qu'est-ce que c'est concrètement? Agenda 2030 de développement durable de l'ONU









































La durabilité: qu'est-ce que c'est concrètement?

- La durabilité se définit par la somme (vision globale) de divers aspects et thèmes.
- Une intégration aussi globale que possible de la durabilité dans les achats peut passer par la prise en compte de ces divers aspects.
- Une analyse de pertinence et une analyse des risques permettent de trouver les aspects de durabilité les plus importants pour un achat spécifique.
- Des standards et des labels (indicateurs isolés et systèmes globaux) rendent possibles des évaluations aisées.



La durabilité dans les achats: comment ça se passe? **ÉQUIPEMENTS DE** Phases du cycle de vie BUREAU ET D'INTERIEUR Critères environnementaux et critères relevant du cycle de vie Extraction des **Transformation** Utilisation Transport matières premières Climat Climat Climat Longévité Eau Réparabilité Sol Longévité Biodiversité 1 2 3 Réparabilité Recyclabilité

limination / recyclage

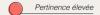




Pistes d'action

- Privilégier les meubles en bois issu de la sylviculture durable, par exemple le bois certifié (label du Forest Stewardship Council [FSC])
- Privilégier les entreprises dotées d'une stratégie efficace en matière de développement durable
- 3 Utiliser des matériaux recyclés (plastique, p. ex.)
- Privilégier les meubles dont les matériaux portent des labels écologiques reconnus s'agissant des COV ou testés selon la norme allemande AqBB

- 6 Privilégier si possible les meubles adaptables à différents besoins (systèmes d'étagères modulaires ou tables réglables en hauteur, p. ex.)
- 6 Privilégier les meubles faciles à dissocier (éviter, p. ex., les panneaux de bois recouverts de plastique) et / ou de conception modulaire; veiller en outre à ce que les différents matériaux composant les meubles soient indiqués
- 7 Dans la mesure du possible, préférer la location à l'achat de meubles
- 8 Encourager les services de réparation et la réutilisation dans l'entreprise ou en privé







- La durabilité est intégrée par la prise en compte d'aspects importants, c'est-àdire ayant des impacts.
- À cet effet, la durabilité peut être prise en considération non seulement dans les critères d'adjudication prévus à l'art. 29 mais aussi dans les conditions de participation, les critères d'aptitude ou les spécifications techniques.
- Les conditions de participation revêtent souvent des aspects sociaux, tels que «l'égalité salariale» ou le respect des conventions collectives de travail (CCT).
- Les critères d'aptitude peuvent aussi porter sur l'expérience dont l'entreprise dispose dans des questions exigeantes de mise en œuvre d'aspects de la durabilité.
- Les spécifications techniques doivent impérativement être respectées, p. ex. le bois doit provenir d'une production durable (pas de pillage).
- Les critères d'adjudication permettent de prendre prioritairement en considération les offres qui présentent une durabilité allant au-delà de l'exigence de base, p. ex. un processus de production avec une part élevée d'énergies renouvelables.



- Le défi consiste à choisir les aspects judicieux en fonction d'une évaluation de la pertinence / des risques et de trouver des indicateurs appropriés pour une évaluation.
- La pertinence des divers aspects devrait se refléter dans la pondération.
 - → Les *instruments de la KBOB* vous aident à mettre en œuvre cette tâche exigeante.

KBOB

IPB

Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB

Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren Communauté d'Intérêts des Maîtres d'ouvrage Professionnels Privés (IPB)

Interessengemeinschaft privater professioneller Bauherren

RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION

Construction Durable • Nachhaltiges Bauen • Construction Durable • Nachhaltiges Bauen • Construction Durable

Gestion immobilière durable

2017/3

Saviez-vous, que la gestion immobilière durable ...

- ... concerne toutes les phases du cycle de vie d'un bien immobilier?
- ... permet d'anticiper autant que possible les **risques** des changements sociétaux, économiques et environnementaux?
- ... tient compte des **objectifs sociaux du développement durable** tels que la sécurité, la santé, la facilité d'utilisation, etc.?
- ... promeut la **rentabilité** d'un bien immobilier en garantissant sa conformité au marché durant tout son cycle de vie et la valeur de l'investissement?
- ... ménage les ressources naturelles et tend à réduire l'impact sur l'environnement?
- ... prévoit des mesures qui peuvent influer positivement sur la **qua- lité** d'un bien immobilier?
- ... évalue la mise en œuvre des objectifs individuels de durabilité grâce à des **niveaux de prestations** concrets?

Gestion immobilière

La gestion immobilière est une notion générique qui regroupe la planification, le pilotage et le contrôle de toutes les activités sur l'ensemble du cycle de vie d'un bien immobilier ou d'un portefeuille. Elle intervient dans les sous-domaines suivants: gestion de portefeuille, gestion de projets de construction, facility management, etc.

Les publications de la KBOB/IPB

Gestion immobilière durable, «Un guide pour la prise de décisions» (2010): la brochure explicative principale (bleue) résume la problématique et reste le document de référence sur la question. Les fiches d'information complémentaires (brochure verte) ont été revues et complétées sur la base des profonds changements dans la pratique. Elles peuvent dorénavant être consultées individuellement sur le KBOB-Internetseite de la KBOB et sont mises à jour régulièrement. D'autres fiches aborderont de nouveaux thèmes.



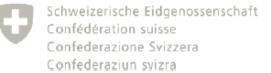
1.1 Sécurité et santé des utilisateurs, aptitude au service

Les SCI garantissent que les immeubles dont ils assurent la gestion remplissent les conditions techniques indispensables à une utilisation sûre et non dommageable pour la santé. Ils tiennent compte de manière appropriée des besoins spécifiques des utilisateurs et veillent à l'aptitude au service des immeubles.

1.1.10	Sécurité subjective
1.1.20	Lumière du jour
1.1.21	Protection contre le bruit
1.1.22	Qualité de l'air ambiant
1.1.30	Construction sans obstacles
1.1.31	Confort en été / en hiver







Octobre 2020

EMPFEHLUNG*RECOMMANDATION*EMPFEHLUNG*RECOMMANDATION*EMPFEHL

Achats durables dans la construction

2021/1

Les principes du développement durable

Selon la définition de la Commission Brundtland (1987), un développement est durable s'il répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. On peut aussi dire qu'il s'agit de laisser un monde vivable à nos petits-enfants. Dans sa stratégie pour le développement durable, le Conseil fédéral précise que, en matière d'achat, le développement durable se traduit par le fait que la Confédération acquiert des produits (biens, services et travaux de construction) qui satisfont à des exigences économiques, écologiques et sociales élevées tout au long de leur cycle de vie.

Les trois dimensions du développement durable

Le développement durable, un thème transversal



KBOB

Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren

Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics

eco.bau

Nachhaltigkeit im öffentlichen Bau

Durabilité et constructions publiques



Interessengemeinschaft privater professioneller Bauherren

Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés

BKB

Beschaffungskommission des Bundes

Commission des achats de la Confédération

EMPFEHLUNG RECOMMANDATION EMPFEHLUNG RECOMMANDATION EMPFEHLUNG

Nachhaltiges Bauen Construction durable Nachhaltiges Bauen Construction durable Nachhaltiges Bauen Construction durable Nachhaltiges

Nachhaltig produziertes Holz beschaffen Achat de bois produit durablement 2012/1



Perspectives

- La KBOB élaborera en continu des contenus et des instruments supplémentaires pour la mise en œuvre de la durabilité dans les achats. Est actuellement prévue une recommandation sur les coûts du cycle de vie.
- L'harmonisation des bases juridiques permet une application large des instruments de la Confédération, des cantons, des villes et des communes à tous les échelons fédéraux.
- L'échange d'expériences entre les services d'achat de tous les échelons fédéraux doit être encouragée.



Réactions et contacts

La KBOB vous remercie de vos réactions fondées sur les expériences que vous avez faites.

Contact:

kbob@bbl.admin.ch